



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS Septembre 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales
articles L2121-24, L2122-29, R.2121-10

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018

2018-F-01	Tarifs garderie, repas à domicile Fitolieu et cantine Les Abrets	page 2
2018-F-02	Demandes de subventions exceptionnelles ASBF et Croix rouge	page 3
2018-F-03	Création de poste d'attaché et d'agent de maîtrise pour avancement de grade	page 4
2018-F-04	Augmentation du temps de travail de la cuisinière	page 6
2018-F-05	Attribution du lot décors peints du marché de rénovation de l'église du Recoin	page 7
2018-F-06	Attribution de l'option luminaires du lot électricité du marché de rénovation de l'église du Recoin	page 8
2018-F-07	Demande de subvention pour mise en accessibilité de l'école primaire de La Bâtie	page 9
2018-F-08	Demande de subvention pour mise en sécurité des arrêts de bus scolaire de La Bâtie	page 11
2018-F-09	Décision modificative n°2 pour travaux rue Aristide Briand	page 13
2018-F-10	Attribution du lot plâtrerie-doublage du chantier de rénovation de la maison forte templière	page 14
2018-F-11	Avenant pour la couverture de l'abri vélo de la maison forte templière	page 16
2018-F-12	Validation de la CLECT des Vals du Dauphiné	page 17
2018-F-13	Rectification terrains Points d'apport volontaire et vergers collectifs	page 19
2018-F-14	Transfert de la compétence GEMAPI	page 20

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

SLOW

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	42

Séance du 17 septembre

Délibération N° : 2018-F-01

Date de la convocation :

10 Septembre 2018

Date d'affichage :

24 septembre 2018

Objet de la délibération :Tarifs garderie, repas à domicile
Fitilieu et cantine Les Abrets

L'an Deux Mil Dix-huit, le dix-sept septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Isabelle BOURY, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGhia, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Sylvie ARGOUD, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGAUD, Christophe TROUILLOUD, Guillaume ARGOUD, Céline GENETIER, Paul SICAUD, Nathalie MEUNIER, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Maryvonne JULLIEN, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN et Franck LANCIA.

Absents excusés : Frédéric BARBIER, Michelle CHIAMBRETTI, Angélique ARGOUD-CHABART, Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Yvonne RATEAU, Johann GODART, Eric VIGLIANO, Joëlle TOURETTA, Marie-Noëlle GADOU, Thomas NUNGE, Lydie MARTINATO, Sophie BELLEN, Christelle BRISA-MATHIS, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET,

Sophie BELLEN donne pouvoir à Franck LANCIA,
Angélique ARGOUD-CHABART donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Frédéric BAS
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Sylvie GAGLIARDI donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL
Marie-Noëlle GADOU donne pouvoir à Maryvonne JULLIEN
Lydie MARTINATO donne pouvoir à Hélène CLAPERON-PEGAUD
Joëlle TOURETTA donne pouvoir à Patrick GALLIEN-GUEDY
Michelle CHIAMBRETTI donne pouvoir à Nouredine DEGhia
Marie Laure RULLET donne pouvoir à Céline GENETIER

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour fixer les tarifs 2018 pour :

- la vente des repas aux personnes âgées par la cuisine de Fitilieu : 4,15€
- le tarif horaire de la garderie périscolaire de Fitilieu, à la ½ heure : 0,50€
- le repas au restaurant scolaire des Abrets est fixé à 4,29€

Après en avoir délibéré et débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs 2018 ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire, François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

SLOW

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	42

Délibération N° : 2018-F-02

Date de la convocation :

10 Septembre 2018

Date d'affichage :

24 septembre 2018

Objet de la délibération :Demandes de subventions
exceptionnelles
ASFB et Croix rouge

Séance du 17 septembre

L'an Deux Mil Dix-huit, le dix-sept septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Isabelle BOURY, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Sylvie ARGOUD, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Christophe TROUILLOUD, Guillaume ARGOUD, Céline GENETIER, Paul SICAUD, Nathalie MEUNIER, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Maryvonne JULLIEN, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN et Franck LANCIA.

Absents excusés : Frédéric BARBIER, Michelle CHIAMBRETTI, Angélique ARGOUD-CHABART, Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Yvonne RATEAU, Johann GODART, Eric VIGLIANO, Joëlle TOURETTA, Marie-Noëlle GADOU, Thomas NUNGE, Lydie MARTINATO, Sophie BELLEN, Christelle BRISA-MATHIS, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET,

Sophie BELLEN donne pouvoir à Franck LANCIA,
Angélique ARGOUD-CHABART donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Frédéric BAS
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Sylvie GAGLIARDI donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL
Marie-Noëlle GADOU donne pouvoir à Maryvonne JULLIEN
Lydie MARTINATO donne pouvoir à Hélène CLAPERON-PEGOUD
Joëlle TOURETTA donne pouvoir à Patrick GALLIEN-GUEDY
Michelle CHIAMBRETTI donne pouvoir à Nouredine DEGHA
Marie Laure RULLET donne pouvoir à Céline GENETIER

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à la Croix rouge pour un montant de 350€ pour service rendu d'aménagement du logement d'urgence à l'ancienne cure de Fitiieu.

Il propose également de verser 200€ de subvention à l'ASFB pour participer aux frais d'un tournoi organisé dans le sud de la France avant l'été.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire
- ATTRIBUE 350€ de subvention à la Croix rouge
- ATTRIBUE 200€ de subvention à l'ASFB
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire, François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

SLOW

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	42

Séance du 17 septembre

Délibération N° : 2018-F-03

Date de la convocation :

10 Septembre 2018

Date d'affichage :

24 septembre 2018

Objet de la délibération :Création de poste d'attaché et
d'agent de maîtrise pour
avancement de grade

L'an Deux Mil Dix-huit, le dix-sept septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Isabelle BOURY, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Sylvie ARGOUD, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Céline GENETIER, Paul SICAUD, Nathalie MEUNIER, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Maryvonne JULLIEN, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN et Franck LANCIA.

Absents excusés : Frédéric BARBIER, Michelle CHIAMBRETTI, Angélique ARGOUD-CHABART, Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Yvonne RATEAU, Johann GODART, Eric VIGLIANO, Joëlle TOURETTA, Marie-Noëlle GADOU, Thomas NUNGE, Lydie MARTINATO, Sophie BELLEN, Christelle BRISA-MATHIS, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET,

Sophie BELLEN donne pouvoir à Franck LANCIA,
Angélique ARGOUD-CHABART donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Frédéric BAS
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Sylvie GAGLIARDI donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL
Marie-Noëlle GADOU donne pouvoir à Maryvonne JULLIEN
Lydie MARTINATO donne pouvoir à Hélène CLAPERON-PEGOUD
Joëlle TOURETTA donne pouvoir à Patrick GALLIEN-GUEDY
Michelle CHIAMBRETTI donne pouvoir à Nouredine DEGHA
Marie Laure RULLET donne pouvoir à Céline GENETIER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

- Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,
- Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 26 mars 2018,
- Considérant la liste d'aptitude à la promotion interne pour 2018 pour les grades d'agents de maîtrise et d'attaché,
- Considérant la nécessité de créer, en raison d'avancements de grade,

1 emploi d'attaché territorial, à temps complet à compter du 1^{er} août 20181 emploi d'agent de maîtrise, à temps complet à compter du 1^{er} août 2018

- Considérant la nécessité de supprimer en raison d'avancements de grade,

1 emploi de rédacteur principal de 1^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} août 20181 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} août 2018

Envoyé en préfecture le 21/09/2018

Reçu en préfecture le 21/09/2018

Affiché le

SLOW

ID : 038-200060127-20180917-2018_F_3-DE

- Le tableau des emplois sera modifié au 1er octobre 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2018.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire, François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

SLOW

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	42

Séance du 17 septembre

Délibération N° : 2018-F-04

Date de la convocation :
10 Septembre 2018Date d'affichage :
24 septembre 2018Objet de la délibération :Augmentation du temps de travail
de la cuisinière

L'an Deux Mil Dix-huit, le dix-sept septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Isabelle BOURY, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Sylvie ARGOUD, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Christophe TROUILLOUD, Guillaume ARGOUD, Céline GENETIER, Paul SICAUD, Nathalie MEUNIER, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Maryvonne JULLIEN, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN et Franck LANCIA.

Absents excusés : Frédéric BARBIER, Michelle CHIAMBRETTI, Angélique ARGOUD-CHABART, Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Yvonne RATEAU, Johann GODART, Eric VIGLIANO, Joëlle TOURETTA, Marie-Noëlle GADOU, Thomas NUNGE, Lydie MARTINATO, Sophie BELLEN, Christelle BRISA-MATHIS, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET,

Sophie BELLEN donne pouvoir à Franck LANCIA,
Angélique ARGOUD-CHABART donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Frédéric BAS
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Sylvie GAGLIARDI donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL
Marie-Noëlle GADOU donne pouvoir à Maryvonne JULLIEN
Lydie MARTINATO donne pouvoir à Hélène CLAPERON-PEGOUD
Joëlle TOURETTA donne pouvoir à Patrick GALLIEN-GUEDY
Michelle CHIAMBRETTI donne pouvoir à Nouredine DEGHA
Marie Laure RULLET donne pouvoir à Céline GENETIER

Monsieur le Maire expose que la cuisinière de Fitolieu effectue au quotidien de manière récurrente, un nombre d'heures supérieures à celui défini dans son arrêté. Il propose donc de procéder à un réajustement du temps de travail du poste de cuisinier en le passant de 30 à 35 heures hebdomadaire.

Après en avoir débattu délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **PASSE** le temps de travail du poste de cuisinière de 30h00 à 35h00.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ces changements de temps de travail.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire, François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

SLOW

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	42

Séance du 17 septembre

Délibération N° : 2018-F-05

Date de la convocation :
10 Septembre 2018Date d'affichage :
24 septembre 2018Objet de la délibération :Attribution du lot « décors peints »
du marché de rénovation de l'église
de Recoïn

L'an Deux Mil Dix-huit, le dix-sept septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Isabelle BOURY, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGhia, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Sylvie ARGOUD, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Christophe TROUILLOUD, Guillaume ARGOUD, Céline GENETIER, Paul SICAUD, Nathalie MEUNIER, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Maryvonne JULLIEN, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN et Franck LANCIA.**Absents excusés :** Frédéric BARBIER, Michelle CHIAMBRETTI, Angélique ARGOUD-CHABART, Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Yvonne RATEAU, Johann GODART, Eric VIGLIANO, Joëlle TOURETTA, Marie-Noëlle GADOU, Thomas NUNGE, Lydie MARTINATO, Sophie BELLEN, Christelle BRISA-MATHIS, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET,Sophie BELLEN donne pouvoir à Franck LANCIA,
Angélique ARGOUD-CHABART donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Frédéric BAS
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Sylvie GAGLIARDI donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL
Marie-Noëlle GADOU donne pouvoir à Maryvonne JULLIEN
Lydie MARTINATO donne pouvoir à Hélène CLAPERON-PEGOUD
Joëlle TOURETTA donne pouvoir à Patrick GALLIEN-GUEDY
Michelle CHIAMBRETTI donne pouvoir à Nouredine DEGhia
Marie Laure RULLET donne pouvoir à Céline GENETIER

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 18 juin attribuant les lots du marché de rénovation de l'église de Recoïn. Il rappelle que le lot 5 « décors peints » n'avait pas été attribué et nécessitait une vérification des offres.

Après vérification, l'offre la mieux disante reste celle de l'entreprise Paillard Boyer à 98 300€HT.

Il rappelle les critères de sélection des offres pour 50% en fonction de la valeur technique de l'offre, 10% pour les moyens humains, 35% pour le prix et 5% pour la visite des lieux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise Paillard Boyer.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire Délégué,
- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire d'attribuer le lot « Décors peints » à l'entreprise Paillard Boyer pour 98 300€ HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché pour le lot 5 « Décors peints » ainsi que toutes les pièces nécessaires au lancement et à la bonne exécution des travaux.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.Pour Copie Conforme,
Le Maire, François BOUCLY

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

SLOW

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	42

Séance du 17 septembre

Délibération N° : 2018-F-06

Date de la convocation :
10 Septembre 2018Date d'affichage :
24 septembre 2018Objet de la délibération :Attribution de l'option luminaires
du lot « électricité » du marché de
rénovation de l'église de Recoin

L'an Deux Mil Dix-huit, le dix-sept septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Isabelle BOURY, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Sylvie ARGOUD, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Christophe TROUILLOUD, Guillaume ARGOUD, Céline GENETIER, Paul SICAUD, Nathalie MEUNIER, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Maryvonne JULLIEN, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN et Franck LANCIA.**Absents excusés** : Frédéric BARBIER, Michelle CHIAMBRETTI, Angélique ARGOUD-CHABART, Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Yvonne RATEAU, Johann GODART, Eric VIGLIANO, Joëlle TOURETTA, Marie-Noëlle GADOU, Thomas NUNGE, Lydie MARTINATO, Sophie BELLEN, Christelle BRISA-MATHIS, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET,Sophie BELLEN donne pouvoir à Franck LANCIA,
Angélique ARGOUD-CHABART donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Frédéric BAS
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Sylvie GAGLIARDI donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL
Marie-Noëlle GADOU donne pouvoir à Maryvonne JULLIEN
Lydie MARTINATO donne pouvoir à Hélène CLAPERON-PEGOUD
Joëlle TOURETTA donne pouvoir à Patrick GALLIEN-GUEDY
Michelle CHIAMBRETTI donne pouvoir à Nouredine DEGHA
Marie Laure RULLET donne pouvoir à Céline GENETIER

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 18 juin attribuant les lots du marché de rénovation de l'église de Recoin. Il rappelle que le lot 6 « électricité » n'avait pas été attribué pour le marché de base. Compte tenu du résultat de la consultation, il propose de retenir l'option 1 « éclairage », qui permettra de mettre en valeur les décors et l'architecture intérieure de l'église de recoin pour un montant de 14 300€.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de retenir l'option 1 « Eclairage » du lot Electricité pour 14 300€ HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces de l'option 1 «éclairage » du lot Electricité ainsi que toutes les pièces nécessaires au lancement et à la bonne exécution des travaux.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.Pour Copie Conforme,
Le Maire, François BOUCLY

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	42

Séance du 17 septembre

Délibération N° : 2018-F-07

Date de la convocation :

10 Septembre 2018

Date d'affichage :

24 septembre 2018

Objet de la délibération :Demande de subvention pour mise
en accessibilité de l'école primaire
de la Bâtie

L'an Deux Mil Dix-huit, le dix-sept septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Isabelle BOURY, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Sylvie ARGOUD, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Christophe TROUILLOUD, Guillaume ARGOUD, Céline GENETIER, Paul SICAUD, Nathalie MEUNIER, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Maryvonne JULLIEN, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN et Franck LANCIA.

Absents excusés : Frédéric BARBIER, Michelle CHIAMBRETTI, Angélique ARGOUD-CHABART, Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Yvonne RATEAU, Johann GODART, Eric VIGLIANO, Joëlle TOURETTA, Marie-Noëlle GADOU, Thomas NUNGE, Lydie MARTINATO, Sophie BELLEN, Christelle BRISA-MATHIS, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET,

Sophie BELLEN donne pouvoir à Franck LANCIA,
Angélique ARGOUD-CHABART donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Frédéric BAS
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Sylvie GAGLIARDI donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL
Marie-Noëlle GADOU donne pouvoir à Maryvonne JULLIEN
Lydie MARTINATO donne pouvoir à Hélène CLAPERON-PEGOUD
Joëlle TOURETTA donne pouvoir à Patrick GALLIEN-GUEDY
Michelle CHIAMBRETTI donne pouvoir à Nouredine DEGHA
Marie Laure RULLET donne pouvoir à Céline GENETIER

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la place du 8 mai 1945 dessert le stationnement des véhicules des parents d'élèves et le ramassage scolaire de l'école primaire de la commune historique de la Bâtie-Divisin.

Le parking est très pentu et aucun marquage au sol n'est matérialisé pour le stationnement des véhicules légers. En revanche, l'arrêt de bus scolaire est matérialisé par une signalisation horizontale mais ne possède aucun quai.

Le projet de restructuration consiste à rendre accessible l'école primaire, en supprimant au maximum la pente du parking. Les élèves emprunteront des cheminements piétons créés à cet effet, et le bus aura son emplacement matérialisé avec un quai-bus. La commune soucieuse de la sécurité de ses élèves, agrandira le parking sur la partie « haute » ce qui favorisera la réalisation d'un cheminement piétons pour les personnes à mobilité réduite.

Le Maire précise que ce projet est éligible auprès du Conseil Départemental de l'Isère, au titre de l'accessibilité. Le coût total du projet s'élève à 51 000 € HT.

FINANCEMENT	MONTANT € HT SUBVENTION	DATE D'OBTENTION
Conseil Départemental de l'Isère	25 500 € (50%)	
Autres financements publics	0	
Total des subventions publiques	25 500,00 €	
Auto financement communal	25 500,00 €	
TOTAL	51 000,00 €	

M. le Maire propose au conseil municipal de valider cette demande de subvention.

Envoyé en préfecture le 21/09/2018
Reçu en préfecture le 21/09/2018
Affiché le 
ID : 038-200060127-20180917-2018_F_7-DE

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de l'Isère, au titre de l'accessibilité afin d'obtenir une subvention de 25 500 € représentant 50 % des travaux HT

- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire, François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

SLOW

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Affiliés au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	42

Séance du 17 septembre

Délibération N° : 2018-F-08

Date de la convocation :
10 Septembre 2018**Date d'affichage :**
24 septembre 2018**Objet de la délibération :**Demande de subvention pour mise
en sécurité des arrêts de bus
scolaire la Bâtie

L'an Deux Mil Dix-huit, le dix-sept septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Isabelle BOURY, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGhia, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Sylvie ARGOUD, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOU, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Céline GENETIER, Paul SICAUD, Nathalie MEUNIER, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Maryvonne JULLIEN, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN et Franck LANCIA.**Absents excusés** : Frédéric BARBIER, Michelle CHIAMBRETTI, Angélique ARGOUD-CHABART, Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Yvonne RATEAU, Johann GODART, Eric VIGLIANO, Joëlle TOURETTA, Marie-Noëlle GADOU, Thomas NUNGE, Lydie MARTINATO, Sophie BELLEN, Christelle BRISA-MATHIS, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET,Sophie BELLEN donne pouvoir à Franck LANCIA,
Angélique ARGOUD-CHABART donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Frédéric BAS
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Sylvie GAGLIARDI donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL
Marie-Noëlle GADOU donne pouvoir à Maryvonne JULLIEN
Lydie MARTINATO donne pouvoir à Hélène CLAPERON-PEGOU
Joëlle TOURETTA donne pouvoir à Patrick GALLIEN-GUEDY
Michelle CHIAMBRETTI donne pouvoir à Nouredine DEGhia
Marie Laure RULLET donne pouvoir à Céline GENETIER

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la restructuration de la place du 8 mai 1945, la commune de LES ABRETS EN DAUPHINÉ aménagera ce parking desservant l'école primaire de la commune historique de la Bâtie-Divisin.

La configuration actuelle du parking n'est pas adaptée. Il est en dévers avec une pente comprise entre 4 à 10 %, ce qui rend périlleux et dangereux le passage du bus scolaire. En revanche, cet arrêt de bus est matérialisé par une signalisation horizontale mais ne possède aucun quai.

Le projet consiste à réaliser un terminal quai-bus aux normes PMR, en alvéole afin de déposer les élèves de l'école primaire en toute sécurité (dépose du matin et reprise du soir). Ce point d'arrêt sera sécurisé et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le deuxième arrêt de bus, situé à proximité de l'école maternelle, en bordure de la Route départementale 1028 sera également aménagé (mise en sécurité et aux normes PMR). M. le Maire précise que ces deux projets sont éligibles au titre des aménagements d'équipements des arrêts de bus du réseau Transisère, hors schéma directeur d'accessibilité départemental. Le coût total du projet s'élève à 25 992 € HT.

FINANCEMENT	MONTANT € HT SUBVENTION	DATE D'OBTENTION
Conseil Départemental de l'Isère	La plus élevée possible	
Autres financements publics	0	
Total des subventions publiques	Plus élevée possible	
Auto financement communal		
TOTAL	25 992,00 €	

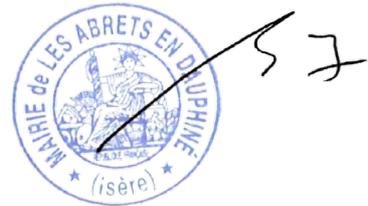
M. le Maire propose au conseil municipal de valider cette demande de subvention.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de l'Isère pour obtenir une subvention la plus élevée possible au titre des aménagements d'équipements des arrêts de bus du réseau Transisère, hors schéma directeur d'accessibilité départemental
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire, François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Affiliés au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	42

Séance du 17 septembre

Délibération N° : 2018-F-09

Date de la convocation :

10 Septembre 2018

Date d'affichage :

24 septembre 2018

Objet de la délibération :

Décision Modificative N°2 pour travaux rue Aristide Briand

L'an Deux Mil Dix-huit, le dix-sept septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Isabelle BOURY, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGhia, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Sylvie ARGOUD, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Christophe TROUILLOUD, Guillaume ARGOUD, Céline GENETIER, Paul SICAUD, Nathalie MEUNIER, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Maryvonne JULLIEN, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN et Franck LANCIA.

Absents excusés : Frédéric BARBIER, Michelle CHIAMBRETTI, Angélique ARGOUD-CHABART, Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Yvonne RATEAU, Johann GODART, Eric VIGLIANO, Joëlle TOURETTA, Marie-Noëlle GADOU, Thomas NUNGE, Lydie MARTINATO, Sophie BELLEN, Christelle BRISA-MATHIS, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET,

Sophie BELLEN donne pouvoir à Franck LANCIA,
 Angélique ARGOUD-CHABART donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
 Frédéric BARBIER donne pouvoir à Frédéric BAS
 Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
 Sylvie GAGLIARDI donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL
 Marie-Noëlle GADOU donne pouvoir à Maryvonne JULLIEN
 Lydie MARTINATO donne pouvoir à Hélène CLAPERON-PEGOUD
 Joëlle TOURETTA donne pouvoir à Patrick GALLIEN-GUEDY
 Michelle CHIAMBRETTI donne pouvoir à Nouredine DEGhia
 Marie Laure RULLET donne pouvoir à Céline GENETIER

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la décision modificative N°2 relative au paiement des travaux de voirie rue Aristide Briand.

Après en avoir délibéré et débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative selon le tableau ci-dessous :

2152	Travaux de voirie	- 86 200
458102	Travaux voirie Rue Aristide BRIAND	+ 86 200

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
 Le Maire, François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISEDÉPARTEMENT
ISERE**EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE**

Nombre de Membres

Affiliés au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	42

Séance du 17 septembre

Délibération N° : 2018-F-10**Date de la convocation :**

10 Septembre 2018

Date d'affichage :

24 septembre 2018

Objet de la délibération :Attribution du lot « plâtrerie-dou-
blage » du chantier de rénovation
de la maison forte templière

L'an Deux Mil Dix-huit, le dix-sept septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Isabelle BOURY, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Sylvie ARGOUD, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Céline GENETIER, Paul SICAUD, Nathalie MEUNIER, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Maryvonne JULLIEN, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN et Franck LANCIA.

Absents excusés : Frédéric BARBIER, Michelle CHIAMBRETTI, Angélique ARGOUD-CHABART, Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Yvonne RATEAU, Johann GODART, Eric VIGLIANO, Joëlle TOURETTA, Marie-Noëlle GADOU, Thomas NUNGE, Lydie MARTINATO, Sophie BELLEN, Christelle BRISA-MATHIS, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET,

Sophie BELLEN donne pouvoir à Franck LANCIA,
Angélique ARGOUD-CHABART donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Frédéric BAS
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Sylvie GAGLIARDI donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL
Marie-Noëlle GADOU donne pouvoir à Maryvonne JULLIEN
Lydie MARTINATO donne pouvoir à Hélène CLAPERON-PEGOUD
Joëlle TOURETTA donne pouvoir à Patrick GALLIEN-GUEDY
Michelle CHIAMBRETTI donne pouvoir à Nouredine DEGHA
Marie Laure RULLET donne pouvoir à Céline GENETIER

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération 2018-E-05 du 18 juin 2018 qui a fait suite à la mise en liquidation judiciaire, avec cessation d'activité de l'entreprise Perrotin, du titulaire du lot « plâtrerie – peinture » du marché de rénovation de la maison forte templière dont le montant initial était de 75 060,17 € HT et exécuté à hauteur de 16 041,27 € HT.

Sur le lot Perrotin, il reste donc à réaliser pour 59 018,90 € HT.

Monsieur le Maire propose également des travaux supplémentaires qui ressortent en option pour la somme de 15 068,99 € HT
Monsieur le Maire présente au conseil les dernières offres reçues après négociation avec les entreprises, consécutivement à la consultation lancée après la liquidation de Perrotin.

L'offre la mieux disante est celle de Durand Frères à 96 984,87 qui se décompose comme suit :

- Marché de base et variantes pour 81 915,88 € HT en remplacement de l'entreprise liquidée
- Option 1 Cloisons doublages pour 7 470,34 € HT.
- Option 2 Aménagement de la cave pour 1 942,05 € HT
- Option 3 Aménagement des plateformes pour 5 656,60 € HT

Considérant l'urgence de reprendre le chantier afin de livrer le bâtiment avant la fin de l'année, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise Durand Frères.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la présentation faite par Monsieur le Maire,
- **RAPPELLE** le montant initial du marché 75 060,17 € HT signé avec l'entreprise Perrotin
- **APPROUVE** le paiement qui fait office de DGD à l'entreprise Perrotin pour un montant de 16 041,27 € HT
- **APPROUVE** le décompte de l'architecte des travaux restant à réaliser pour un montant de 59 018,90 € HT
- **PREND ACTE** du courrier du liquidateur en date du 1er juin 2018 précisant la liquidation de l'entreprise Perrotin avec cessation d'activité et nous autorisant à lancer une nouvelle consultation

- **RESILIE** le marché signé avec l'entreprise Perrotin à compter de la date du courrier du liquidateur soit le 1er juin 2018 pour un montant restant à réaliser et à payer de 59 018,90 € HT sans indemnités.
- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire et attribue le lot « Plâtrerie Peinture » du chantier de rénovation de la maison forte templière à l'entreprise Durand Frères pour un montant de 96 984,87 € HT qui se décompose comme suit :
Marché de base et variantes pour 81 915,88 € HT en remplacement de l'entreprise liquidée :
 - Options supplémentaires au marché initial avec l'entreprise Perrotin : 15 068,99 € HT qui se décomposent ainsi :
 - Option 1 Cloisons doublages pour 7 470,34 € HT.
 - Option 2 Aménagement de la cave pour 1 942,05 € HT
 - Option 3 Aménagement des plateformes pour 5 656,60 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et tous les documents nécessaires à l'exécution du dit marché et au paiement des entreprises ainsi qu'à la résiliation du marché précédent avec l'entreprise Perrotin.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire, François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISEDÉPARTEMENT
ISERE**EXTRAIT DU REGISTRE****SLOW****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE**

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	42

Séance du 17 septembre

Délibération N° : 2018-F-11

Date de la convocation :

10 Septembre 2018

Date d'affichage :

24 septembre 2018

Objet de la délibération :Avenant pour la couverture de
l'abri vélo de la maison forte
templière

L'an Deux Mil Dix-huit, le dix-sept septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Isabelle BOURY, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGhia, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Sylvie ARGOUD, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Christophe TROUILLOUD, Guillaume ARGOUD, Céline GENETIER, Paul SICAUD, Nathalie MEUNIER, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Maryvonne JULLIEN, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN et Franck LANCIA.**Absents excusés** : Frédéric BARBIER, Michelle CHIAMBRETTI, Angélique ARGOUD-CHABART, Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Yvonne RATEAU, Johann GODART, Eric VIGLIANO, Joëlle TOURETTA, Marie-Noëlle GADOU, Thomas NUNGE, Lydie MARTINATO, Sophie BELLEN, Christelle BRISA-MATHIS, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET,Sophie BELLEN donne pouvoir à Franck LANCIA,
Angélique ARGOUD-CHABART donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Frédéric BAS
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Sylvie GAGLIARDI donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL
Marie-Noëlle GADOU donne pouvoir à Maryvonne JULLIEN
Lydie MARTINATO donne pouvoir à Hélène CLAPERON-PEGOUD
Joëlle TOURETTA donne pouvoir à Patrick GALLIEN-GUEDY
Michelle CHIAMBRETTI donne pouvoir à Nouredine DEGhia
Marie Laure RULLET donne pouvoir à Céline GENETIER

Monsieur le Maire propose de retenir l'option « Couverture de l'abri vélo » du lot « charpente couverture » du marché de rénovation de la maison forte templière.

Ce lot, attribué à l'entreprise Hugonnard, s'élève à 750€HT.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **RETIENT** l'option « couverture de l'abri vélo » de l'entreprise Hugonnard, titulaire du lot « Charpente couverture » du marché de rénovation de la maison forte templière.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché et à réaliser les travaux correspondants.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.Pour Copie Conforme,
Le Maire, François BOUCLY

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

SLOW

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	42

Séance du 17 septembre

Délibération N° : 2018-F-12

Date de la convocation :

10 Septembre 2018

Date d'affichage :

24 septembre 2018

Objet de la délibération :Validation de la CLECT des Vals du
Dauphiné

L'an Deux Mil Dix-huit, le dix-sept septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Isabelle BOURY, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Sylvie ARGOUD, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Christophe TROUILLOUD, Guillaume ARGOUD, Céline GENETIER, Paul SICAUD, Nathalie MEUNIER, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Maryvonne JULLIEN, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN et Franck LANCIA.

Absents excusés : Frédéric BARBIER, Michelle CHIAMBRETTI, Angélique ARGOUD-CHABART, Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Yvonne RATEAU, Johann GODART, Eric VIGLIANO, Joëlle TOURETTA, Marie-Noëlle GADOU, Thomas NUNGE, Lydie MARTINATO, Sophie BELLEN, Christelle BRISA-MATHIS, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET,

Sophie BELLEN donne pouvoir à Franck LANCIA,
Angélique ARGOUD-CHABART donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Frédéric BAS
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Sylvie GAGLIARDI donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL
Marie-Noëlle GADOU donne pouvoir à Maryvonne JULLIEN
Lydie MARTINATO donne pouvoir à Hélène CLAPERON-PEGOUD
Joëlle TOURETTA donne pouvoir à Patrick GALLIEN-GUEDY
Michelle CHIAMBRETTI donne pouvoir à Nouredine DEGHA
Marie Laure RULLET donne pouvoir à Céline GENETIER

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la délibération des Vals du Dauphiné en date du 5 juillet 2018 actant le montant des charges transférées pour les compétences restituées aux communes ainsi que les nouvelles compétences prises pas l'intercommunalité.

Il rappelle que selon le rapport de la CLECT joint à la convocation, Les Abrets en Dauphiné n'est concernée que par le transfert de compétences PLUi et Gemapi.

Les propositions de transfert de charges sont évaluées à 4936€ en totalité, soit 1821€ en investissement au titre du PLUi et 3115€ au titre de la Gemapi en fonctionnement.

Monsieur le Maire propose d'accepter le nouveau montant d'attribution de compensation ainsi recalculé pour 2018 à 554 899€.

Vu l'avis favorable de la CLECT du 19 juin 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu l'article L1609 *nonies C* du Code Général des Impôts

Vu la délibération n°70-2017-70 du 23 février 2017 fixant les attributions de compensation provisoire aux Communes membres de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

Vu la délibération n°161-2017-161 du 4 mai 2017 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et déterminant sa composition

Vu l'arrêté de la Présidente n°188-2017-188 du 13 juin 2017 nommant les délégués des Communes siégeant à la CLECT

Vu la délibération n°244-2017-244 du 7 septembre 2017 fixant les attributions de compensation définitive aux Communes membres de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2017

Vu le règlement intérieur de la CLECT approuvé par ses membres en date du 24 juillet 2017

Vu le rapport de la CLECT du 22 mars 2018 fixant les attributions de compensation membres de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné suite à transfert
Vu le rapport de la CLECT du 18 juin 2018 fixant les attributions de compensation provisoire aux communes suite à transfert et retour de compétences
Vu l'avis favorable de la CLECT du 19 juin 2018
Vu la délibération n°544-2018-162 de la Communauté de Communes Les Vals Du Dauphiné concernant l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre des compétences suivantes : SDIS – Poteaux incendie – Médiathèques communales – PLUI – GEMAPI,

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Thierry DONNET, Véronique DUPRÉ, Michelle CHIAMBRETTI, Jean Claude NEEL, Colette BADIN, Isabelle BOURY, Franck LANCIA et Céline GENE-TIER et Bernard GLANTZEN qui s'abstiennent :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** le rapport de la CLECT des Vals du Dauphiné
- **APPROUVE** le transfert de charges pour 1821€ en investissement au titre du PLUI et 3115€ au titre de la Gemapi en fonctionnement,
- **ACCEPTE** l'attribution de compensation de la TP ainsi recalculée pour 2018 à 554 899€.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire, François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

SLOW

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	42

Délibération N° : 2018-F-13

Date de la convocation :

10 Septembre 2018

Date d'affichage :

24 septembre 2018

Objet de la délibération :Rectification terrains
Points d'apport volontaire
et vergers collectifs

Séance du 17 septembre

L'an Deux Mil Dix-huit, le dix-sept septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Isabelle BOURY, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGhia, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Sylvie ARGOUD, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Christophe TROUILLOUD, Guillaume ARGOUD, Céline GENETIER, Paul SICAUD, Nathalie MEUNIER, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Maryvonne JULLIEN, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN et Franck LANCIA.

Absents excusés : Frédéric BARBIER, Michelle CHIAMBRETTI, Angélique ARGOUD-CHABART, Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Yvonne RATEAU, Johann GODART, Eric VIGLIANO, Joëlle TOURETTA, Marie-Noëlle GADOU, Thomas NUNGE, Lydie MARTINATO, Sophie BELLEN, Christelle BRISA-MATHIS, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET,

Sophie BELLEN donne pouvoir à Franck LANCIA,
Angélique ARGOUD-CHABART donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Frédéric BAS
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Sylvie GAGLIARDI donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL
Marie-Noëlle GADOU donne pouvoir à Maryvonne JULLIEN
Lydie MARTINATO donne pouvoir à Hélène CLAPERON-PEGOUD
Joëlle TOURETTA donne pouvoir à Patrick GALLIEN-GUEDY
Michelle CHIAMBRETTI donne pouvoir à Nouredine DEGhia
Marie Laure RULLET donne pouvoir à Céline GENETIER

Monsieur le Maire rappelle les deux délibérations 2017-E-10 et 2017-H-10 respectivement pour le paiement d'une indemnité de 1 000€ aux propriétaires d'un terrain acceptant par convention l'implantation d'un point d'apport volontaire de déchets recyclables, et pour l'achat d'un terrain pour l'installation d'un verger collectif.

Il expose que les consorts Rullet sont concernés par ces deux délibérations. L'acte d'achat du terrain stipule un prix de 2 000€ cumulant les deux affaires.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour retirer les consorts Rullet du bénéfice des 1000€ d'indemnité pour la mise à disposition de 100m² environ de terrain pour l'installation d'un point d'apport volontaire et de majorer le prix d'achat du terrain pour le verger collectif à 2000€, conformément à l'acte signé.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Marie Laure RULLET qui s'abstient :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DIT** que les consorts Rullet ne percevront pas d'indemnité pour l'installation d'un point d'apport volontaire sur leur parcelle,
- **FIXE** le prix d'achat de la parcelle A228 Chemin de Corbassière, la Bâtie Divisin, à 2000€
- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération 2017-H-10.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,

Le Maire, François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

SLOW

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	42

Séance du 17 septembre

Délibération N° : 2018-F-14

Date de la convocation :
10 Septembre 2018Date d'affichage :
24 septembre 2018Objet de la délibération :
Transfert de la compétence
GEMAPI

L'an Deux Mil Dix-huit, le dix-sept septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Isabelle BOURY, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Sylvie ARGOUD, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGAUD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Céline GENETIER, Paul SICAUD, Nathalie MEUNIER, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Maryvonne JULLIEN, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN et Franck LANCIA.

Absents excusés : Frédéric BARBIER, Michelle CHIAMBRETTI, Angélique ARGOUD-CHABART, Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Yvonne RATEAU, Johann GODART, Eric VIGLIANO, Joëlle TOURETTA, Marie-Noëlle GADOU, Thomas NUNGE, Lydie MARTINATO, Sophie BELLEN, Christelle BRISA-MATHIS, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET,

Sophie BELLEN donne pouvoir à Franck LANCIA,
Angélique ARGOUD-CHABART donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Frédéric BAS
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Sylvie GAGLIARDI donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL
Marie-Noëlle GADOU donne pouvoir à Maryvonne JULLIEN
Lydie MARTINATO donne pouvoir à Hélène CLAPERON-PEGAUD
Joëlle TOURETTA donne pouvoir à Patrick GALLIEN-GUEDY
Michelle CHIAMBRETTI donne pouvoir à Nouredine DEGHA
Marie Laure RULLET donne pouvoir à Céline GENETIER

Vu la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

Vu la Loi portant sur la Nouvelle Organisation du Territoire de République (NOTRe) du 7 août 2015,

Considérant le transfert aux EPCI de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018,

Considérant les transitions engagées par les syndicats de bassin versant dans l'objectif d'exercer la compétence GEMAPI,

Vu la délibération n°529-2018-147 de la Communauté de Communes Les Vals Du Dauphiné concernant le Transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) aux syndicats de bassin versant et consultation des communes en vue d'adhérer aux syndicats mixtes de gestion des cours d'eau,

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la compétence GEMAPI est une compétence obligatoire des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) depuis le 1^{er} janvier 2018.

Initialement destinée à ne plus laisser des cours d'eau sans gestionnaire attitré, et à clarifier les rôles des différentes collectivités territoriales, elle n'a pas nécessairement vocation à réorganiser les modalités de gestion et d'intervention sur les cours d'eau, la logique de bassin versant prévalant sur les découpages administratifs.

Aussi, Les Vals du Dauphiné ont souhaité confier l'exercice de la compétence aux syndicats de bassin versant déjà présents sur le territoire :

- SIAGA - Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents,
- SHR - Syndicat du Haut Rhône,
- SIBF - Syndicat Intercommunal du Bassin de la Fure,
- SIAHBLV - Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin Hydraulique Bièvre Liers Valloire.

Monsieur le Maire précise que deux cas de figure se présentent sur le territoire des

- Soit les communes adhéraient d'ores et déjà aux syndicats de bassin versant de la programmation technique et financière de la structure. Auquel cas, le processus de représentation entraîne de plein droit l'adhésion des Vals du Dauphiné à la structure et ainsi de lui transférer la compétence. Les Vals du Dauphiné doivent néanmoins valider la modification des statuts des structures auxquelles adhéraient les communes afin de les rendre conformes avec la compétence GEMAPI. C'est le cas pour les bassins versants du Guiers (SIAGA) et de la Bourbre (SMABB -Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre),
- Soit les communes n'adhéraient pas aux syndicats de bassin versant. C'est le cas notamment des bassins versants marginaux sur le territoire des Vals du Dauphiné, recoupant souvent partiellement une à deux communes. Néanmoins, les enjeux sur ces zones mêmes réduites peuvent être très variables (du Rhône à la tête de bassin d'un petit cours d'eau). Aussi, afin d'assurer une homogénéité de la GEMAPI sur l'ensemble du territoire et dans la mesure où les coûts induits par l'adhésion à ces structures sont relativement réduits par rapport aux enjeux, le transfert de la compétence semble pertinent. L'adhésion à chacun des syndicats doit être précédée par la consultation de l'ensemble des communes des Vals du Dauphiné.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité moins Franck LANCIA qui s'abstient,

- **APPROUVE** l'adhésion et le transfert de la compétence GEMAPI au SIAGA pour le bassin versant du Guiers et de la Bièvre.
- **APPROUVE** l'adhésion et le transfert de la compétence GEMAPI au SHR, au SIAHBLV et au SIBF.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire, François BOUCLY

